

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1002

Artikel: Le géant Jaune adapte ses tarifs : la peur du rouge
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(ag) Acheter des Mirages-5 plutôt que des F-18, commander des avions français, donc européens plutôt que des chasseurs américains n'offrirait que des avantages, nous dit-on.

On les obtiendrait à moindre coût, économie. La dépense permettrait un double achat: les Mirages d'une part et pour le prix, en plus, en prime, une bonne volonté française au moment d'une négociation difficile avec la Communauté européenne. Quelque 10 milliards de francs français, ça compte pour un pays dont la balance commerciale est chroniquement déficitaire, l'industrie d'armement en recul sensible, et la société Dassault en difficulté.

AVIATION MILITAIRE

Les risques du looping

Dans l'hypothèse où ces avions, comme ceux qui les ont précédés, ne serviront à rien, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas engagés, qu'ils aient au moins l'utilité d'un bon atout diplomatique. Quand les armes sont au fourreau, la diplomatie est reine. Ayons donc la diplomatie de nos francs suisses! Tel fut le commentaire.

Ce calcul est de bon maquignon, à une condition: c'est qu'il faudra inéluctablement acheter. Certes les évaluations de l'appareil français permettront de maintenir la pression, de discuter les prix, et surtout de tenir un calendrier qui coïncide avec l'évolution de la négociation européenne, mais au bout du compte il faudra y passer. La France ne lâchera pas son os.

Dès maintenant, consolation pour les militaires, le parlement, qui rêvait de moratoire, a la carte forcée. C'est peut-être une habileté supplémentaire.

Mais un marchandage où le vendeur sait que l'acheteur ne pourra pas dire «non» est périlleux. L'incontestable habileté est aussi vulnérabilité.

LE GÉANT JAUNE ADAPTE SES TARIFS

La peur du rouge

(pi) Les PTT risquent, financièrement parlant, de ne plus être une bonne affaire. Les bénéfiques s'amenuisent et les versements à la caisse fédérale vont en diminuant. Raison pour laquelle des augmentations tarifaires ont été décidées par le conseil d'administration, puis approuvées la semaine dernière par le Conseil fédéral. Ainsi, la régie devrait se maintenir dans les chiffres noirs et continuer à dégager un bénéfice. Il vaut pourtant la peine de se pencher de plus près sur les mesures qui entreront en vigueur le 1^{er} février prochain, ainsi que sur certaines tâches qui coûtent cher à la poste.

Juste mais brutal

On le sait, dès l'année prochaine le client choisira, en collant un timbre de 50 ou de 80 centimes, de la rapidité d'acheminement de sa lettre. A l'heure actuelle, c'est le contenu (tarif plus avantageux pour les imprimés) qui dicte le prix. Sur le principe, la suppression de cette distinction a la logique pour elle: le travail est en effet le même pour distribuer une circulaire ou une lettre. Et sont plus onéreux les envois qui doivent être traités de nuit. Les PTT espèrent ainsi que la proportion d'objets à trier en dehors des heures normales de travail passera de 66% aujourd'hui à 25% à l'avenir. On peut pourtant s'interroger sur les prévisions de la régie qui estime que sur les 1253 millions de lettres qui seront envoyées en 1991, seules 495 millions seront affranchies à 80 centimes... On imagine que peu de particuliers ou d'entreprises feront à leur correspondants l'affront d'une missive de deuxième classe. Par contre le renchérissement va certainement favoriser les envois non physiques, par télécopie ou modem.

Pour faire passer la pilule, on nous explique que le prix d'un envoi sera encore moins cher que celui pratiqué chez nos voisins et que le coût de la vie a augmenté de plus de 21% depuis 1984, date des dernières adaptations tarifaires. Il n'empêche que les hausses sont importantes: 70% pour une lettre que l'on souhaite voir distribuer le lendemain et 129% pour un imprimé «urgent» (notons que l'augmentation sera moindre pour les envois déposés en grande quantité). Le renchérissement est tout aussi brutal pour certains journaux (voir ci-

dessous). Au vu du déficit réalisé dans le transport des colis, on aurait aussi pu imaginer une hausse dans ce secteur; ce sont évidemment les maisons de vente par correspondance qui en auraient fait les frais...

L'impôt téléphone

Nous étions habitués, chaque année depuis 1976, à entendre au printemps l'annonce du bénéfice réalisé par les PTT l'année précédente et, depuis 1978, l'annonce de la somme versée à la caisse fédérale, pratique qui avait déjà cours jusqu'en 1969, année précédant une série de déficits. En douze ans, c'est ainsi près de deux milliards de contribution dont a bénéficié ouvertement la Confédération, ce qui représente une sorte d'impôt, justifié dans la mesure où la régie n'en paie pas d'autre et jouit d'un monopole. Plus discutable sont par contre les «prestations en faveur de l'économie générale», qui se sont montées en 1988 à 313 millions et à 346 millions en 1989. Par ce terme, on désigne les branches d'activité où les prestations sont volontairement facturées au-dessous de leur prix de revient, pour des raisons politiques. Il s'agit du transport des journaux et périodiques, des facilités accordées en matière de télématique au titre de l'aide à la presse, du service des cars postaux, des radiocommunications mobiles et du service des ondes courtes. Ainsi, en téléphonant, à l'étranger surtout, l'utilisateur paie une sorte d'impôt affecté à la presse, aux transports publics ou à un réseau de communication utile en cas de crise. S'il est normal que ces missions soient

remplies, il est discutable qu'elles soient financées par les PTT, qui ne peuvent les facturer à leur juste prix mais qui sont priés par ailleurs de gérer leur entreprise selon les lois du marché. Prenons le cas des cars postaux. Ils ont entraîné, l'année dernière, une perte de 112 millions, qui ne font l'objet d'aucun débat sur leur utilité (unanimentement reconnue), sur leur gestion ou sur leur développement. Et la Confédération ne peut évidemment dicter la politique de ce qu'elle ne finance pas... Les relations avec les CFF sont sur ce point plus claires: ils sont indemnisés pour toutes les prestations qu'ils fournissent sur commande et qui ne sont pas rentables, le maintien d'un train par heure sur les lignes régionales à faible fréquentation par exemple.

Aide à la presse ou aide à la pub?

L'aide à la presse est encore plus discutable par la manière dont elle est accordée. Elle a coûté en 1989 226 millions de francs, les tarifs de transport des journaux ne couvrant que 45% des frais occasionnés. Cette couverture est en fait plutôt meilleure que celle des années précédentes, mais c'est l'augmentation des pages publicitaires et du nombre de journaux et de périodiques expédiés qui fait dangereusement croître le montant

de l'aide en prestations offertes par les PTT. Dans la mesure où la plupart des journaux sont composés pour moitié au moins de publicité, l'aide à la presse se transforme partiellement en une «aide à la pub». Et comme de surcroît de nombreuses entreprises de presse font du bénéfice et distribuent des dividendes, l'Etat subventionne une activité commerciale plus que rentable.

Si le principe d'une aide à la presse reste valable, les modalités de sa distribution devraient être revues, pour encourager une véritable diversité. Il serait par exemple imaginable que, sur la base de la proportion moyenne des annonces contenues dans un journal, seul le poids de la partie rédactionnelle bénéficie d'un tarif réduit. C'est hélas juste le contraire que font les PTT! Pour l'instant en effet, lorsqu'une brochure ou un prospectus est encarté dans un journal, son transport est facturé au tarif des imprimés. Il bénéficiera aussi depuis l'année prochaine du tarif réduit du journal dans lequel il est inséré...

Jean Clivaz, membre de la direction des PTT, déclarait pourtant lors d'une conférence de presse tenue le 17 mai: «*Les conditions actuelles d'admission et le perfectionnement des techniques d'impression font qu'un nombre croissant de publications bénéficient du tarif de faveur accordé aux journaux, sans pour autant que les critères déterminants pour l'octroi de l'aide à la presse soient pris en considération. C'est pourquoi nous avons mis au point, avec le con-*

cours de l'Association suisse des éditeurs de journaux et de périodiques, un modèle de tarification axé sur la fréquence de parution.» Dans les faits, ce ciblage ne tiendra pas mieux compte des «conditions d'octroi de l'aide à la presse», mais épargnera partiellement les quotidiens et dans une moindre mesure les hebdomadaires.

Les deux cents et quelques millions que coûtent le transport des journaux aux PTT chaque année continueront donc d'être répartis de manière inéquitable, les grands groupes de presse distribuant davantage de publicité que d'articles en profitent largement alors que les petits se répartiront les miettes restantes... Morale de l'histoire: ce sont les titres qui n'hésitent pas à donner des leçons de libéralisme à leurs lecteurs qui profitent le plus de cette «générosité» des PTT. ■

EN BREF

Le mur de Berlin est tombé. Mais qui, à part *Sky News* récemment, parle des murs de Belfast construits pour séparer les communautés protestantes et catholiques?

La déduction autorisée pour contributions aux partis politiques sera portée à Zurich de 2000 à 2300 ou 2400 francs pour les couples et sera aussi adaptée dans une même proportion pour les autres contribuables.

Des représentants des partis du centre et de la gauche bernoise ont eu un entretien sur une collaboration possible; c'était dans le cadre d'une assemblée des délégués du parti socialiste de la ville de Berne.

Une étude du *New York Times* évalue le marché mondial de la traduction à 60 milliards de francs par année dont 40% pour la seule Europe.

Un seul des huit groupes parlementaires du Grand Conseil zurichois est présidé par une femme.

Les électeurs d'Interlaken ont décidé de renoncer à l'édition, tous les quatre ans, du registre des impôts. Cette publication avait été décidée en 1956, mais la dernière livraison n'avait été vendue qu'à 350 exemplaires

Impôt transparent et impôt camouflé

